



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID: 059-21590773-20250624-66_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

Date de convocation : 13.06.2025 Date de publication : 13.06.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°66-2025-DF-RK

Objet : Autorisation de signature – Convention de mise à disposition du restaurant scolaire de Brunehaut à la ACSRV et de refacturation des repas cantines servis

Madame Catherine ROLY, Adjointe au Maire, rappelle à l'Assemblée que, chaque année durant la période estivale de l'ALSH, l'ACSRV – en tant qu'organisateur du Centre Aéré – utilise le restaurant scolaire du Collège Jean-Zay pour la préparation et la distribution des repas destinés aux enfants et accompagnateurs fréquentant l'ALSH, conformément à une convention quadripartite (Conseil Départemental du Nord, Commune d'Escautpont, Collège Jean-Zay et ACSRV).

Cette année, suite à la création, en 2024, d'un restaurant scolaire au sein de l'Ecole BRUNHAUT, la Commune souhaite mettre à disposition de l'ACSRV (ORGANISATEUR) ce nouvel équipement, afin d'assurer la préparation et la distribution des repas pour les enfants et les accompagnateurs fréquentant

le Centre Aéré d'été qui se déroulera du 28 juillet 2025 au 22 août 2025. Ces derniers seront accueillis selon les créneaux horaires suivants :

- Début des repas : 11 h 30
- Fin des repas : 14 h 00

Le nombre de repas à servir sera organisé de la façon suivante :

L'ORGANISATEUR s'engage à fournir à la Commune, le MERCREDI de la semaine précédente un état indiquant les effectifs par tranches d'âges qui mangeront à la cantine :

- 3 – 6 ans.
- 7 – 11 ans.
- 12 – 15 ans

Ainsi que le nombre d'accompagnateurs.

La Commune, quant à elle, s'engage à commander, le JEUDI de la semaine précédente le nombre de repas enfants et adultes, conformément à l'état qui lui aura été transmis par l'ORGANISATEUR.

Elle s'acquittera des factures auprès du prestataire : LYS RESTAURATION à LYS LEZ LANNOY et s'engage à fournir à L'ORGANISATEUR les factures des repas afin de justifier du prix.

L'ORGANISATEUR s'engage à reverser à la Commune le prix du repas, soit 2,98 € pour les enfants et les accompagnateurs de l'ALSH.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention susvisée, dans le cadre de la préparation des repas et de leur distribution aux enfants fréquentant l'ALSH qui se déroulera du 28 juillet 2025 au 22 août 2025 inclus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, à signer ladite convention

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

